

LE

MONITEUR DE LA MODE

JOURNAL DU GRAND MONDE.

MODES.



La grande solennité qui a eu lieu le 15, au palais de l'Industrie, nous a fourni l'occasion de voir une foule de toilettes charmantes, et de constater d'une manière positive, quelles sont les modes irrévocablement adoptées.

En fait d'étoffes, nous avons remarqué un grand nombre de moires antiques rayées et unies; des taffetas à dispositions et volants, soit à rayures, soit à fleurs; quelques brocarts, des robes à volants bordés de bandes en velours et d'effilés tissés dans l'étoffe, et plusieurs taffetas à dispositions diverses, de fan-

taisie, à damiers de deux nuances, ou à rayures transversales.

Comme robes *extra* riches, il y en avait avec volants brodés en soie plate de couleur, puis d'autres, toutes couvertes de dessins brochés, qui étaient d'une magnificence inouïe.

Nous avons admiré déjà la plupart de ces splendides étoffes, en visitant la maison *Delisle*, qui possède toujours

des spécialités hors ligne, et nous les avons trouvées cent fois plus belles encore étant employées.

Les dessins des étoffes, en général, sont moins gigantesques qu'ils l'étaient l'année dernière; ce n'est pas un mal, car nous avons l'air parfois, en vérité, d'avoir pris des tentures d'appartement pour nous habiller.

On fait de fort jolies robes simples en taffetas barré: ce sont des rayures en travers qui ont à peu près la largeur de deux doigts. Cette étoffe n'exige pas de volants.

Les corsages des robes continuent à se porter montants pour la ville et à basques très longues; on y emploie beaucoup d'ornements en passementerie et de hauts effilés. Devant le corsage, aux manches, le long du bras, autour des basques et au bas des manches, on pose souvent une multitude de petits grelots en soie, qui font un fort bon effet.

On recommence aussi à garnir le devant des jupes. Cela est joli et donne tout de suite à une robe un cachet qui la sort du vulgaire. J'ai vu en ce genre des choses charmantes, chez mesdames *Thierry* et *Céleste Ladraque*, dont le bon goût se révèle dans toutes les créations qu'elles imaginent.

Le règne des volants n'est pas près de finir, on en couvrira encore la plupart des robes, même de bal.

Mesdames *Thierry* et *Céleste Ladraque* m'en ont montré plusieurs prêtes à partir, auxquelles il y avait des volants de tulle et d'autres en crêpes, sur des jupes de soie. Rien de plus frais, de plus ravissant que ces robes. Les corsages étaient drapés en pointe devant et derrière à la taille, les manches composées de deux volants et fort courtes.

Toutes les robes habillées du soir seront à corsage décolleté pour jeunes femmes, et à corsage montant ouvert pour les autres.

Les manches se font à deux ou trois bouffants et un volant, ou bien plates jusqu'à la moitié du bras, puis ayant alors un gros bouffant suivi d'un volant très haut.

Les manches pagodes, un peu arrondies, ouvertes de côté et lacées, ne sont point abandonnées pour robe de toilette du soir.

On dit que l'on veut renoncer aux bretelles; pourtant on en voit encore beaucoup et cela est fort gracieux.

Depuis que M. *Ferguson* (ancienne maison *Jourdan*), a donné l'élan aux dentelles de Cambrai, qu'il fait fabriquer avec tant de perfection, nos femmes les plus élégantes les ont adoptées pour garnir des robes, des manteaux, et se faire une foule de coquettes fantaisies, soit en corsages, soit en coiffures. Comme volants, on portera sur les robes de soirée et de bal beaucoup de dentelles noires. C'est un genre espagnol d'une divine coquetterie.

Les dessins de la maison *Ferguson* sont d'une richesse extrême, et l'on aura de la sorte des ornements de robes à

la fois somptueux et peu dispendieux ; ce qui est infiniment agréable.

Nous avons donné, sur une de nos dernières gravures, quelques charmants modèles de manteaux de la maison *Delisle* ; ils ont une grande vogue, surtout le paletot *Victoria*, le manteau *Ristori* et la sortie de bal nommée *mauresque*, qui est d'une élégance tout aristocratique. Le manteau *Talma* simple est aussi du nombre des modèles les plus en faveur. En velours, il se garnit de dentelle, de guipure ou de hauts effilés riches, mélangés de jais. En drap, pour négligé, on le borde de préférence d'une bande de velours en biais large de quatre doigts ; il doit être ourlé et très ample.

On fait quelques manteaux *Talma*, en étoffe de laine grise, cannelée et en étoffe à longs poils, qui ressemble à une peau d'ours. Puis viennent les fantaisies en velours de laine, peluche frisée et loutre à deux faces, que l'on garnit de galons assortis, de peluche ou de velours.

Les délicieux petits corsages de fantaisie de madame *Anna Loth* font fureur. Le fichu Louis XIII, soit blanc, soit noir, se répète journellement, car beaucoup de nos belles dames veulent s'en parer. Madame *Anna Loth* possède l'art de la grâce, et tout ce que renferme son joli magasin de lingerie en porte le cachet.

J'ai donné déjà la description de ces modèles de corsages : ils sont pleins de coquetterie et très commodes pour mettre sur les robes décolletées.

La plupart des bonnets et des coiffures de soirée forment la pointe un peu arrondie devant, comme les chapeaux, à la *Marie-Stuart*. On les orne capricieusement de flots de blonde, auxquels se mêlent, soit des fleurs, soit des fruits, avec feuillages d'or ou d'argent. Souvent aussi des petites têtes de plumes ou de marabouts. Les bonnets figurent parfois une fanchon, ou bien ils forment un simple rond composé de blonde, sur lequel on sème des fleurs. J'en ai vu un qui était entièrement couvert de paquerettes, cet oracle des jeunes filles, qui ment comme tous les oracles.

Madame *Alphonsine* excelle dans les coiffures de soirée et les bonnets, autant qu'elle fait de délicieux chapeaux. Voici quelques modèles que j'ai particulièrement remarqués dans son magasin ces jours derniers.

D'abord, un chapeau de satin blanc cannelé. C'est une étoffe nouvelle et charmante. La calotte était ronde et couverte d'une belle blonde, qui retombait derrière sur un bavolet très haut. Au bord de la passe, il y avait une blonde semblable renversée. Dessous, une ruche et un bouquet de fleurs ponceau en velours.

Ce chapeau était orné d'un oiseau de paradis blanc posé du côté gauche de la passe ; à droite se trouvaient plusieurs coques de ruban sans bouts.

Un autre chapeau était en velours groseille, orné de dentelle noire, avec plumes panachées noires et groseille. Il avait la forme *Pamela*. Sous la passe, on avait posé des touffes de muguet blanc, auxquelles se mêlaient quelques coques de velours groseille.

Un troisième chapeau était en velours épinglé rose,

moucheté et à fond fuyant. Le dessus de ce fond était couvert de bandes en velours, coupées en biais, qui s'enlajaient les unes dans les autres. Une plume rose, frisée, semblait former la couronne autour de cet ornement et partait du bavolet. Sous la passe, il y avait une ruche de tulle très fournie et un petit bouquet de roses, posé de côté presque au bord.

Un grand nombre de chapeaux de velours se font à passe claire.

On en fait aussi moitié velours, moitié gros de Naples.

Les fonds fuyant se partagent la vogue avec les calottes rondes, et le dessous des chapeaux est toujours excessivement garni.

Afin que l'on puisse avoir une idée générale de ce qui se porte, voici quelques ensembles de toilettes. On pourra les prendre pour guide.

Négligé du matin. — Robe de chambre en cachemire gris à revers de soie piqués du haut en bas, en taffetas ponceau, et manches à parements. Col de jaconas mousquetaire, brodé au plumetis et orné de glands. Bonnet de jaconas brodé, à barbes. Pantoufles de velours noir avec revers en flanelle ponceau.

Négligé d'intérieur pour la journée. — Jupe de taffetas noir ; basquine en drap de dame, très longue, demi-ajustée, ornée d'un effilé surmonté d'un haut galon de velours rayé ; col en mousseline brodée ; coiffure en cheveux, ou bonnet de tulle, selon l'âge de la personne.

Le bonnet sera orné de ruban ou de coques de velours.

Négligé de ville. — Robe de soie vert-bouteille, garnie de velours en bande et de glands posés en échelle ; manteau marron en drap de dame, bordé de velours noir ; chapeau de velours noir.

Le corsage de la robe sera à basques, avec bretelles en velours.

Toilette de ville. — Robe de moire antique gros-bleu ; paletot en velours noir garni de martre ; manchon pareil ; mouchoir brodé ; chapeau blanc en étoffe résille, orné de blonde et de plumes ; gants glacés.

Négligé du soir. — Robe de satin de laine marron à disposition. Corsage à basques. Cachemire long, noir ; chapeau de velours épinglé vert, orné de dentelle noire et de velours.

Toilette du soir pour la ville. — Robe de taffetas noir à volants ; manteau *Talma* en velours ; chapeau rose moucheté de noir ; manchon d'hermine.

Toilette du soir pour théâtre ou concert. — Robe de taffetas gris perle à volants ; corsage décolleté ; fichu Louis XIII, en dentelle noire et velours ; coiffure de velours cerise, avec blonde et mugnets de semblable couleur ; gants glacés ; mouchoir riche ; éventail chinois ; manteau *mauresque* de *Delisle*.

Voilà tous les détails que j'ai pu recueillir pour cette fois ; je vous donnerai bientôt de longues indications sur les toilettes de bal.

MADAME JULIETTE LORMEAU.

DESCRIPTION DE LA GRAVURE DE MODES N° 447.

TOILETTE DE VILLE. — Chapeau composé de velours, avec biais en taffetas de quatre tons, de roses thé, de blonde blanche, de dentelles noires et de rubans ombrés.

La passe du chapeau se forme par quatre biais en taffetas de quatre tons allant du plus foncé au plus clair. Le dessous est doublé de velours noir.

Le bandeau de calotte et la calotte sont en velours noir et séparés par quatre biais, comme ceux de la passe, qui forment le bandeau de calotte.

La passe avance baissée sur le front, et les côtés sont

évasés et retournés en dehors, puis viennent s'arrondir sous le menton.

Le bavolet se compose d'une dentelle noire, sur laquelle sont étalées deux rangées de longues coques en ruban nuancé.

(Les côtés de la passe sont, nous l'avons dit, retournés en arrière à ce point, que, vus de profil, on aperçoit le dessous.)

Robe en taffetas, avec dispositions composées de bandes blanches, avec petits carreaux gris et noirs et ornée de

blonde noire dite *mignonnette* (c'est ce qui se fait de plus petit); aux manches il y a de petits glands.

Le corsage est montant et très ajusté. La basque, assez longue, est rapportée à la taille; elle est coupée en *ronde de façon* à fournir de l'ampleur tuyautante, mais sans plis réguliers ni marqués.

La manche se compose en dessous d'une manche pagode un peu courte, dont la couture devant est cachée sous deux blanches, cousues pied à pied. Le long de cette couture et sur cette blonde sont posés des glands qui retombent superposés. Sur le haut de la manche sont cousues des bandes étroites, qui sont parallèles devant, avec un intervalle de 3 centimètres là où se trouve le premier gland.

Trois volants garnissent la manche, chacun bordé d'une bande et terminé par une blonde noire. Ces volants ne se rejoignent pas; les glands garnissent le vide.

Sur le corsage sont trois bandes, bordées de chaque côté d'une blonde, posées en V devant comme derrière.

Sur la basque des bandes pareilles sont placées en V renversé devant, sur chaque hanche et derrière.

La jupe est garnie de volants, ayant pour disposition trois rayures graduées, avec filets satinés en tons plus foncés encadrant les rayures. Une blonde noire borde chaque rayure.

(Les bandes à petits carreaux font partie de la coupe de la robe à dispositions; mais on peut les remplacer par des rubans assortis.)

TOILETTE DE BAL. — Coiffure en cheveux; bandeaux bouffants courts, ornés d'une garniture en feuillage nuancé avec *pendilles* en perles. Ces feuillages forment deux touffes posées très en arrière et fort bas sur le cou. Ces deux touffes sont reliées par un bandeau de perles, qui passe sur le

sommet de la tête, et d'où retombent des *pendilles* en perles.

Robe en satin, ornée de *gaze iris*, de ruban de satin et de ruches en tulle.

Corsage décolleté, à trois nervures devant; taille busquée derrière, à pointe très aiguë et très longue. Pour donner de la grâce à cette pointe, il faut lui faire prendre la forme de la taille et du corps, comme le fait un busque d'un corset.

Le corsage est orné d'une berthe de 12 à 13 centimètres en tulle *apprêt*, recouvert d'un bouillonné de gaze sur lequel courent deux plissés de ruban de satin serpentant de manière à former des anneaux garnis à leurs jonctions par des nœuds en satin n° 2. Une ruche en tulle termine le bas de la berthe.

La manche courte, ruchée de tulle et recouverte d'une manche formant la cloche ruchée de tulle et garnie comme la berthe.

La jupe, très ample et longue derrière, est ornée d'une garniture haute de 65 à 70 centimètres, disposée sur du tulle *apprêt*.

Cet ornement se compose d'un bouillonné en *gaze iris*, sur lequel courent trois rangs d'enlacements en ruban de satin: le rang du haut en n° 2, le deuxième en n° 3, et le dernier en n° 5. Le bas est ruché en tulle.

Cette garniture est comme sur la jupe dans le haut seulement; elle retombe par son propre poids.

La *gaze iris* a un brillant qui s'harmonise bien avec le satin.

Si l'on fait cette robe en taffetas, on remplacera la gaze par du tulle de Lyon; mais on conserve le ruban de satin.

Le ruban pour les enlacements est gaufré en petit tuyaux et cousu par le milieu de façon que les tuyaux fassent bien saillie.

LES GERMAINS.

Abrégé historique sur leurs Origine, Mœurs, Usages et Costumes.

Lorsque, vers l'an 113 avant Jésus-Christ, les hordes des Cimbres et des Teutons parurent tout à coup au pied des Alpes noriques et défirent l'armée du consul Cneius Carbo, le monde septentrional s'ouvrit à l'antiquité classique, et Rome y entrevit tout un groupe dans lequel plusieurs phénomènes surnaturels lui révélèrent en même temps des ennemis redoutables. Ces peuples étaient ceux qui furent compris plus tard sous la dénomination de Germains.

Cette nation, à qui ce nom s'étendit par degrés, occupait le territoire borné à l'ouest par le Rhin et par la mer du Nord, au sud par le Danube, à l'est par les monts Crapacks et par la Vistule, et au nord par la Baltique. De même que les Celtes, elle appartenait à la grande souche japhétique, et elle était sortie du nord-ouest de l'Asie. Les anciens la regardaient comme aborigène et croyaient qu'elle n'avait subi le mélange d'aucune autre race.

Les Germains passaient, dans l'antiquité, pour des hommes extraordinaires par la grandeur de leur taille et par leur vigueur corporelle. Selon Sidoine Apollinaire, ils n'avaient pas moins de sept pieds de haut, et les mesures fournies par plusieurs restes de squelettes, découverts dans d'anciennes tombes germaniques, ont confirmé l'exactitude de cette assertion.

Ils n'étaient pas moins remarquables par la blancheur de leur peau, par la vivacité de leurs yeux bleus, et surtout par la couleur de leurs cheveux blonds ou dorés, dont la mode, après que les armées romaines

eurent franchi le Rhin, s'établit si impérieusement en Italie, que les dames de Rome ne purent croire leur beauté complète sans une chevelure de couleur blonde, dont on les vit même demander le charme emprunté à des teintures frauduleuses. Leur caractère sauvage et leur regard menaçant inspiraient une terreur si grande, que la crédule antiquité ne craignit pas d'attribuer aux yeux de quelques-unes de leurs peuplades le pouvoir de fasciner et de donner la mort, et qu'elle assurait même que les femmes de certaines tribus avaient deux prunelles dans chaque œil. Du reste, leur aspect farouche devait emprunter une physionomie plus sauvage encore au costume dont la plupart de leurs clans aimaient à se vêtir. En effet, le plus grand nombre se couvraient de peaux de bêtes fauves ou d'animaux marins. Ce vêtement, déjà connu des Celtes, s'appelait *rheno*, et il laissait à découvert une grande partie du corps. Les Germains faisaient aussi usage de la saie; ils la fixaient sur leurs épaules par une agrafe, ou, à défaut d'agrafe, par une épine; elle était généralement faite de grosse laine ou de filaments tirés de l'écorce de certains arbres, tissée à raies ou façonnée de différentes couleurs. Pour se préserver du froid, l'hiver, ils avaient les braies flottantes des Perses et des Sarmates, qu'ils fabriquaient avec des peaux cousues ensemble ou avec une espèce d'étoffe feutrée. Ils en avaient aussi qui étaient faites de drap, et auxquelles étaient adaptées des manches. Leur chaussure consistait communément en un simple morceau de cuir qu'ils attachaient à leurs

pieds au moyen de courroies. Les plus riches se distinguaient par un vêtement qui serrait le corps et en dessinait toutes les formes. Les femmes étaient généralement habillées de la même manière que les hommes; cependant elles remplaçaient la saie par un manteau de lin mélangé de pourpre, et la partie supérieure de leur vêtement, au lieu de s'allonger en manches, laissait à nu leurs bras et leurs épaules.

Ce peuple mettait un soin extrême à cultiver sa che-

velure, qu'il regardait de bonne heure comme l'attribut essentiel de l'homme libre. Tondre un homme, c'était le vouer à la servitude. Aussi coupait-on les cheveux aux esclaves, de même qu'aux femmes coupables, et, jusque sous les rois francs de la race carlovingienne, on dégradait de cette manière les princes que l'on dépouillait de l'autorité souveraine. La loi des Saxons fixa même à cent vingt sous la composition imposée à l'homme qui en tirait un autre par les cheveux, tandis



qu'elle établissait simplement une composition de trente-six sous contre celui qui en jetait un autre à l'eau, fût-ce du haut d'un pont.

Pour donner à leur chevelure un ton plus ardent, les Germains la frottaient d'une espèce de savon caustique. Les Suèves avaient coutume de la retrousser au sommet de la tête, de la nouer en forme de houppe et de la ramener par devant, en la fixant sur le front par un nœud ou en la tournant autour d'une de ces épingles de bronze ornées de boutons arrondis ou travaillés à jour, comme on en trouve encore dans quelques tombes antiques.

Les chefs surtout l'arrangeaient avec une certaine coquetterie, en donnant à leur houppe une hauteur

démesurée dans le but de paraître plus grands encore qu'ils ne l'étaient réellement et plus terribles quand ils marchaient au combat. Quelques tribus rendaient plus effrayant l'aspect que leur donnait cette coiffure étrange en se teignant tout le corps en noir ou en se frottant le visage d'une couleur verte comme celle des algues de l'Océan.

On ne tenait guère avec un soin aussi religieux à l'entretien de la barbe. Quelques-uns se la rasaient entièrement, d'autres se laissaient croître de longues moustaches ou se bornaient à garder au menton un poil rare. Les Longobards seuls conservaient intactes ces barbes énormes auxquelles on prétend qu'ils durent leur nom.

Lorsque les conquérants de l'antique Rome pénétrèrent dans les régions sauvages et inexplorées de la Germanie, ils furent tout étonnés de rencontrer parmi ces populations primitives et indisciplinées une organisation sociale et religieuse dont l'austère morale contrastait avec le raffinement énérvé de la civilisation romaine. On peut dire même que si, comme on l'a prétendu, la civilisation n'est point la conséquence nécessaire de la dépravation des mœurs, les barbares germains étaient plus civilisés que les légionnaires de cet immense empire, qui avait la prétention de renouveler les grands jours d'Athènes et de Lacédémone.

Deux principes présidaient à la société germanique : Dieu et la famille. Certes, ils se faisaient de la divinité une idée étrange et monstrueuse; dans leurs horizons bornés ils se représentaient un Dieu façonné à l'image des hommes avec leurs vices, leurs passions et leurs instincts grossiers; et sous ce rapport les Romains n'avaient rien à leur reprocher. Les bonnes mœurs avaient généralement chez les Germains plus d'empire que les bonnes lois ailleurs, car elles avaient pour base la sainteté de la famille et le respect de la femme, à laquelle ils attribuaient quelque chose de saint et de prophétique, et dont ils regardaient les conseils comme des oracles. La famille était donc chez eux une chose sainte et sacrée, et leurs mariages, d'une suprême chasteté, étaient sanctionnés par des cérémonies qui rendaient indissoluble le lien qui attachait l'épouse au mari.

Nous n'avons pas, au sujet de la célébration de ces hyménées, des renseignements bien précis; la formule et les cérémonies nuptiales n'ont jamais été nettement rapportées; mais il est de science certaine que la femme n'apportait au mari d'autre dot que sa beauté et sa vertu. C'était le mari qui la dotait, ou plutôt qui l'achetait à ses parents en fournissant plusieurs bœufs, un cheval avec son frein, et un bouclier avec une framée et un glaive, ce qui signifiait que la compagne du guerrier n'était pas dispensée de toute idée de courage, ni placée en dehors de toute chance de péril; mais qu'elle venait, au contraire, prendre sa part du travail et des dangers, souffrir et oser autant que son époux. Elle complétait cet engagement en présentant, de son côté, quelques armes à l'associé de sa destinée. Quant aux armes qu'elle avait reçues, elle devait les transmettre à ses fils intacts et dignes d'eux, afin que ceux-ci, par ses brus, les fissent à leur tour passer à leurs descendants.

Aucune mésalliance n'était permise entre esclave et homme libre, et jamais jeune fille ne se mariait sans le consentement de ses parents. Le rapt était puni de mort, et souvent des guerres sanglantes éclatèrent entre deux tribus, dont l'une avait donné asile au ravisseur.

Le jour du mariage venu, tous les parents se réunissaient au centre du district, et le futur avec sa fiancée se rencontrait sous une tente dressée à cet effet. Le jeune homme apportait ses offrandes, déposait les armes aux pieds de sa fiancée et lui présentait une paire de souliers qu'elle chaussait à l'instant, pour indiquer qu'elle ne marcherait désormais que pour suivre son mari et le servir. Puis, en présence de tous les parents, ils échangeaient le serment de fidélité, d'amour et de dévouement; et les anneaux, ce gage universel d'alliance, étaient passés au doigt des deux

époux. Un grand banquet terminait la fête; l'épousée y paraissait coiffée d'une guimpe qui cachait ses cheveux, condamnés à n'être plus visibles que pour son mari.

Le lendemain, au point du jour, le mari présentait à sa femme le *morgan giba* (don du matin); c'étaient des esclaves destinés à la servir, des vêtements et des bijoux. A partir de ce moment, l'un et l'autre, après avoir reçu les félicitations de leurs parents, rentraient dans la vie ordinaire, la femme vaquant aux occupations du ménage, tandis que le mari allait à la chasse ou à la guerre.

Un trait singulier des mœurs de ce peuple, et qui donne une idée de l'importance du rôle qu'il prêtait à la femme, c'est que celle-ci prenait part aux conseils de guerre et suivait son mari dans les combats, luttant à ses côtés pour le défendre et se tuant sur son corps quand il avait succombé.

On conçoit aisément que d'une race douée d'autant d'énergie devaient sortir des enfants non moins énergiques. Dès qu'ils venaient au monde, on les plongeait dans l'eau froide pour les endurcir, d'après un usage emprunté aux Thraces. Point de lait mercenaire; le sein maternel seul les nourrissait. Limiter leur nombre en faisant périr les nouveau-nés était un crime, selon Tacite. Cependant, les mœurs et même les lois des barbares conféraient ce droit exorbitant au pouvoir paternel, pourvu que pas une goutte de miel ou de lait n'eût passé sur les lèvres du nouveau-né condamné à périr.

Le père pouvait aussi vendre ses enfants, les garçons jusqu'au moment où ils atteignaient leur majorité, les filles tant qu'elles n'étaient pas mariées, usage que nous voyons encore formellement autorisé par des capitulaires du ix^e siècle.

Les enfants croissaient nus et exposés à toutes les intempéries de l'air, ce qui leur donnait cette force de membres, ces corps robustes qui étonnaient l'antiquité. Les fils de l'homme libre étaient confondus avec les fils de l'esclave, jusqu'à ce que l'âge les séparât et que le courage fit distinguer les uns des autres. Servir les membres plus âgés de la famille, travailler aux champs, s'aguerrir au maniement des armes, s'exercer à la nage et à la chasse, dompter des chevaux et sauter au milieu des glaives et des framées menaçantes, tels étaient les premières occupations et les sauvages amusements du jeune Germain.

Dès qu'il avait atteint l'âge légal (et cet âge variait selon les peuplades : il était fixé à dix ans chez les Anglo-Saxons, à douze ans chez les Franks, à quinze ans chez les Visigoths, à dix-huit ans chez les Longobards), il était déclaré majeur. Cette cérémonie avait lieu dans l'assemblée du district, où le jeune homme recevait solennellement d'un des chefs, de son père ou d'un parent, le bouclier et la framée. Dès ce moment, il cessait d'être exclusivement à une famille, et il appartenait à l'État.

La nation était divisée en quatre classes : les nobles, les hommes libres, les affranchis et les esclaves.

Chez les tribus qui reconnaissaient l'institution de la royauté, les nobles avaient seuls le privilège de voir choisir le roi dans leurs rangs. Dans les autres clans, ils avaient celui d'être investis du titre honorifique de chef, alors même qu'ils avaient à peine atteint l'âge de l'adolescence.

Ils correspondaient aux *principes* dont parle César, et jouissaient d'une haute considération, qui était basée sans doute sur la prépondérance que leur donnaient des possessions territoriales plus considérables, quoiqu'ils ne formassent pas une caste exclusivement héréditaire. Toutes les lois établissaient pour eux des compositions judiciaires beaucoup plus fortes que pour les autres classes du peuple, et leurs domaines n'étaient soumis à aucune charge fiscale.

Les hommes libres, dont le nom le plus ancien, *harimanni*, signifie guerrier, avaient tous les droits qui étaient attribués aux nobles, excepté celui de fournir des rois au trône. Ils pouvaient parvenir par l'élection dans l'assemblée du district, à la dignité de chef, ou *magistratus*, suivant César, quand ils y avaient des titres acquis par la supériorité de la bravoure, de la sagesse et des faits d'armes. Ils constituaient le noyau et la sève de la nation, prenaient part aux délibérations dans les assemblées et aux expéditions militaires. Ils avaient le droit de possession, d'hérédité et de transmission par donation ou par vente. Leurs attributs particuliers étaient leur longue chevelure et leurs armes, symboles de leur liberté et de leur titre de citoyen. Leurs principaux devoirs sociaux étaient les suivants. Ils fournissaient annuellement aux chefs une redevance de blé et de bétail, qui, volontaire dans le principe, ne tarda pas à être transformée en une obligation réelle. En cas de guerre, ils payaient un impôt spécialement destiné aux dépenses générales de l'expédition et appelé *heribannum*. Enfin, chaque guerrier devait à ses propres frais prendre part à la campagne.

Les affranchis, ou plutôt les colons, qui correspondaient aux *lidi* de la loi salique, aux *liti* de la loi ripuaire et à nos *laten* du moyen âge, constituaient une classe intermédiaire entre les hommes libres et les serfs proprement dits. Ils étaient, selon toute apparence, un reste de la population libre que l'invasion

germanique avait trouvée établie sur le sol, et que la conquête avait transformée en une classe de colons. La dénomination générale de *libertins* que Tacite leur donne vient probablement de ce que l'affranchissement pouvait faire monter dans leurs rangs les esclaves qui étaient placés au dernier degré de la servitude. Ils n'avaient aucune importance politique, par conséquent ni le droit de paraître dans les assemblées, ni celui de porter les armes, ni celui de la possession proprement dite. Les compositions judiciaires n'étaient généralement fixées pour eux qu'à la moitié des chiffres déterminés pour les hommes libres. Dépouillés de leur chevelure, il ne leur était permis de paraître en armes que lorsqu'ils faisaient partie de la *truste* ou maison du roi. Admis à cet honneur, il arrivait parfois que, grâce à la fantaisie du souverain, ils s'élevaient au-dessus des hommes de race libre et même au-dessus des nobles. Le *hariman* pouvait descendre dans la classe des *liti*, soit volontairement en engageant sa liberté, soit par le seul effet de la loi, comme, par exemple, quand il épousait une femme de condition servile, ou qu'il ne payait pas la composition établie pour un crime ou un délit dont il s'était rendu coupable.

Les esclaves ou serfs étaient regardés comme des choses de commerce. Leur maître avait sur eux puissance de vie et de mort, et ils ne pouvaient se marier sans son consentement. Privés plus complètement que les *liti* de tout droit civil et politique, ils formaient en quelque sorte une annexe du sol, et étaient astreints aux travaux les plus rudes de l'exploitation du domaine auquel ils étaient attachés. Enfin, personnellement exclus du bénéfice du système des compositions judiciaires, ils n'y figuraient simplement que comme des objets appartenant à un homme, à qui la loi permettait, s'ils étaient blessés ou tués, d'évaluer le dommage apporté à sa propriété, comme s'il s'agissait d'un bœuf ou d'un cheval.

MERVEILLES ET CURIOSITÉS DES TEMPS ANCIENS ET MODERNES.

I.

LA PYRAMIDE DE CHÉOPS.

Les pyramides de Memphis, qui sont peut-être les monuments les plus prodigieux qu'aient jamais produits l'industrie et l'énergie humaines, ont excité de tout temps la curiosité et l'étonnement du monde, tant par l'énormité de leur masse qu'à cause de leur durée extraordinaire et de leurs singulières dispositions intérieures. Il y a plus de deux mille ans qu'elles furent visitées par Hérodote, dans les récits historiques duquel nous trouvons les premières indications précises sur leur forme, leur usage et leur origine. D'après les indications qu'il a recueillies chez les prêtres de Memphis, la grande pyramide aurait été bâtie environ neuf cents ans avant l'ère chrétienne, par Chéops, roi d'Égypte (1). Cent mille ouvriers ont été employés à

(1) Des recherches faites tout récemment ont démontré que la date de l'origine des pyramides est plus éloignée de douze cents ans qu'on ne l'avait cru généralement.

sa construction pendant vingt années, et le prix de leur nourriture, qui se composait exclusivement d'oignons et d'autres légumes, s'est élevé à 10 millions de francs de notre monnaie.

Cette pyramide de Chéops a été, entre toutes, le principal objet des recherches des savants et des voyageurs. Elle a environ 480 pieds de haut et couvre une étendue de terrain de plus de 1300 acres de superficie. Elle est formée d'une série de plates-formes superposées, dont les assises présentent des degrés qui varient de 2 à 5 pieds d'élévation. Les espaces creux de ces degrés étaient autrefois par une composition métallique dure et polie, qui donnait à l'ensemble une surface uniforme et brillant au soleil. La seconde et la troisième pyramide ont encore des faces pareilles entièrement intactes.

L'ascension, dans laquelle le voyageur est assisté d'ordinaire par des guides arabes, est une opération laborieuse qui n'est point sans dangers. Plus d'un touriste a perdu la vie en faisant un faux pas et en retombant, mutilé et sanglant, du sommet à la base.

sol, et que la
 se de colons.
 Tacite leur
 affranchisse-
 les esclaves
 la servitude.
 par consé-
 quence, ni
 possession
 n'étaient
 de ces chif-
 fépouillés de
 e paraitre en
 la triste ou
 rivaît parfois
 ils s'élevaient
 me au-dessus
 dans la classe
 nt sa liberté,
 par exemple,
 n servile, ou
 blie pour un
 coupable.
 comme des
 ur eux puis-
 nt se marier
 élément que
 s formaient
 nt astreints
 du domaine
 onnellement
 comme des
 i permettait,
 le dommage
 it d'un bœuf

INES.

le prix de
 clusivement
 10 millions

e toutes, le
 et des voya-
 nt et couvre
 00 acres de
 plates-formes
 es degrés qui
 spaces creux
 r une com-
 nait à Pen-
 soleil. La
 ore des for-
 ur est assisté
 e opération
 Plus d'un
 x pas et en
 à la base.



Jules David

J. Bodry

LE MONITEUR DE LA MODE

Paris, Rue Richelieu, 92

Chapeau de la M^{me} de Borau Brevet S.G.D.G. Fleur de S. Perrot Petit et C.
 Robes de M^{me} Chery et Célestine Vadraque Châles de la M^{me} Gagein, Passementeries
 Rubans d'Andoyer (à la Ville de Lyon) Corsage de M^{me} Hyppolite, fournisseur de S. M.
 l'Impératrice Mouchoirs de Chapron, Gants, éventails et Parfums de Laguer-Laboullee

Si l'illustration est gravée, elle est destinée à être placée dans les magasins de la mode.

LONDON, at the Monitor Office, 25, Broad Street, Soho. NEW-YORK, E.B. Strange & Co.

... de ces lianes et
... peut encore être ex
... de fait probable que
... ne sont pas parvenu
... en agit des renseigne
... tout leur étendue
... de l'écroule.

... dans le perimètre
... à 12 pieds carrés prat
... Cette ouverture do
... de 70 pieds de lon
... sur l'entrée de la sa
... de long, mais qui se
... l'extrémité de cette gale
... au milieu de laquelle
... à plusieurs comme es
... y peut être quelques sin
... dans le rocher qui
... les pierres et les grave
... pas d'aller plus loin
... s'élèvent, à nous de del

... une seconde gale
... du
... est
... l'apeler
... de la

... ce
... pinte,
... au delà
... l'écrou
... de
... de la
... de la
... l'écrou
... qui
... sur
... grad,
... se trouve
... de la

... desesp
... l'écrou
... de l'écrou
... qui
... l'écrou
... de la

... plus ou moins
... de ces moume
... ont avancé qu'ils
... supposition qu'écar
... de mastic
... d'autres en on
... de Joseph; mais l'op
... parmi les sa
... à servir à la fois
... commémoratif. Pour
... mal avec la per
... application.



L'intérieur de ces bizarres et mystérieuses constructions n'a point encore été exploré dans tous ses détails, et il est fort probable que les recherches courageuses des savants ne parviendront jamais à nous donner à ce sujet des renseignements bien exacts et bien développés, tant leur étendue est vaste et l'entreprise difficile et hasardée.

On pénètre dans la pyramide de Chéops par une ouverture de 3 à 4 pieds carrés pratiquée à 50 pieds au-dessus du sol. Cette ouverture donne accès dans un couloir étroit de 73 pieds de long se dirigeant du nord au sud vers l'entrée de la seconde galerie, qui a 109 pieds de long, mais qui se dirige en sens inverse. A l'extrémité de cette galerie se trouve une plate-forme, au milieu de laquelle est l'ouverture d'un puits, dont la profondeur connue est de 180 pieds environ; ce puits fait quelques sinuosités et pénètre obliquement dans le rocher qui sert de base au monument; les pierres et les gravois qu'on y a jetés ne permettent pas d'aller plus loin que la profondeur indiquée ci-dessus, à moins de déblaiements considérables.

Il existe encore une seconde galerie qui conduit de la plate-forme du puits à ce qu'on est convenu d'appeler la *Chambre de la reine*.

La première galerie se prolonge, en montant, au delà de la plate-forme sur une étendue de 132 pieds de longueur; elle aboutit à une sorte de chambre dite la *Chambre du roi*, qui contient un sarcophage de granit, dans lequel on suppose que se trouve le corps du roi Chéops.

On a lieu de soupçonner que d'autres chambres et d'autres galeries existent encore, qui seront découvertes dans les fouilles ultérieures.

On s'est livré à mille conjectures plus ou moins hasardées au sujet de la destination de ces monuments gigantesques. Certains écrivains ont avancé qu'ils avaient dû servir d'observatoires, supposition qu'écarte le simple aspect du revêtement extérieur de mastic poli qui eût empêché de les graver. D'autres en ont fait les greniers d'abondance de Joseph; mais l'opinion la plus généralement accréditée, parmi les savants, c'est qu'ils étaient destinés à servir à la fois de tombeaux et de monuments commémoratifs. Pourtant leur structure intérieure s'accorde mal avec la pensée d'un usage si limité dans son application.

On a fait une singulière observation au sujet de l'étroite entrée par laquelle on pénètre aujourd'hui dans l'intérieur, entrée qui certes n'a pas dû servir autrefois de moyen d'introduction. Les pyramides ont leurs quatre faces tournées vers les quatre points cardinaux, et les galeries dont nous avons parlé s'ouvrent toutes du côté du nord. Pourtant elles sont inclinées de manière à ne donner vue que sur le pôle; l'étoile polaire, du temps de Chéops et de ses successeurs, devait être visible une fois par jour du fond des pyramides. A ce point de vue, on pourrait admettre que, outre leur destination funéraire, les pyramides servaient encore à des objets astronomiques et religieux.

III.

LE SPHINX.

Le sphinx est un être fabuleux que l'on rencontre dans toutes les fictions de la mythologie grecque, hindoue et égyptienne. En Grèce, le sphinx était représenté sous diverses formes, mais le type se composait

toujours de l'assemblage d'un être humain avec un animal quelconque. Le plus souvent c'était une tête de femme unie au corps d'un lion ou d'un chien, avec ou sans ailes.

Dans l'Inde, au contraire, le sphinx était toujours représenté avec une tête d'homme.

Les sphinx de l'Égypte avaient leur partie supérieure empruntée à l'homme, et plus souvent encore à la femme; ou bien ils avaient une tête de bélier; le corps était invariablement celui d'un lion et sans ailes.

D'ordinaire, ces emblèmes gigantesques étaient placés à l'entrée des tem-

ples, rangés en une double ligne qui formait une sorte d'avenue vers le temple. A Karnak, il existe une de ces avenues qui a près de 10,000 pieds de longueur.

Le plus grand des sphinx connus est celui, célèbre entre tous, qui se trouve près de la grande pyramide de Chéops. A l'exception des pieds, qui sont faits de maçonnerie et qui s'étendent en projection sur une longueur de 50 pieds, il a été taillé dans le même roc qui a servi à la construction des pyramides. Ses dimensions sont énormes: il a 143 pieds de long et 63 de haut. Autrefois toute sa masse, à l'exception de



la tête et du cou, était enfouie dans le sable, que les orages successifs de trente siècles avaient accumulé dans des ravins environnants. Le corps a été en partie découvert par les Français pendant l'expédition d'Égypte par le général Bonaparte; plus tard, le reste a été déterré par Cavaglia, aux frais du colonel Wise. Ce fut une œuvre colossale qui exigea de grands travaux; à mesure qu'on creusait le sable, des masses nouvelles s'éboulaient du sommet et comblaient les excavations.

On découvrit un autel entre les deux pattes de devant. Des degrés descendaient dans une vaste place que le sable a de nouveau envahie depuis.

Dans la tête de la statue il y a une cavité d'environ 5 pieds de profondeur. On a supposé qu'un couloir conduisait de là au puits de la grande

pyramide, et que les prêtres s'en servaient pour venir ainsi prononcer des oracles par la bouche du monstre.



Un grand nombre de savants révoquent cependant en doute l'existence de ce couloir, dont il n'existe plus de traces aujourd'hui.

Les traits du sphinx ont été mutilés et défigurés par les Arabes, qui en ont fait pendant longtemps une cible pour leurs flèches et leurs djereeds. Toutefois la figure, bien que portant l'empreinte incontestable du caractère nègre ou éthiopien, possède encore une expression de beauté calme et mélancolique qui frappe toujours le voyageur.

« Quand on le voit se dresser ainsi au milieu de l'immense nécropole qui l'environne, »

dit le poète anglais Stephens, « on croit voir une divinité commise à la garde des morts. »

LE PAN D'HABIT.

(CONTE TRUMEAU.)

I.

Parmi les grands seigneurs qui tenaient le premier rang à la cour de Sa Majesté Louis XV, il n'en était pas un seul peut-être qui, plus que le duc de Vallemberg, affichât l'amour du progrès, la passion de l'humanité, et ne fit mieux étalage de la *sensibilité* et de la *nature*. Être appelé du nom de philosophe était un honneur qu'il eût au besoin payé très cher. La société des encyclopédistes était fort de son goût; il avait sans cesse à la bouche Diderot et d'Alembert; pas un souper du baron d'Holbach où on ne l'eût trouvé; Grimm lui avait écrit quelquefois; Helvétius l'avait consulté, et l'on avait vu, — c'était lui qui le disait du moins. — Jean-Jacques le saluer! Le duc allait partout se mêlait à toutes les nouveautés; il colportait les bruits de la coterie, produisait les adeptes, sollicitait les pensions, bourdonnait en faveur de la philosophie dans vingt salons, et mesdames du Châtelet, de Tencin et du Defant, n'eurent jamais de courrier plus diligent.

Il est vrai que tout ce mouvement et ce bruit s'opé-

raient au dehors et venaient expirer au seuil de l'hôtel de M. le duc. Si, en public, M. de Vallemberg se posait en véritable apôtre de l'humanité, chez lui il changeait de ton, de physionomie et d'attitude. La robe et le bonnet carré du docteur Pancrasse disparaissaient pour faire place à l'habit pailleté et au chapeau à plumes du duc et pair. Il eût été plaisant qu'alors un impertinent valet se fût avisé de lui rappeler ses maximes d'égalité, ou qu'un visiteur mal appris eût diminué devant lui la valeur du blason! M. le duc n'eût pas trouvé assez de termes d'indignation pour confondre une pareille audace.

Libéral en ville, despote à la maison, telle est l'antithèse vivante qu'on peut remarquer chez bien des hommes; mais nul homme ne l'offrit jamais plus complètement que M. de Vallemberg.

Comme en public il n'épargnait le blâme ni aux fautes du gouvernement, ni aux vices de la cour, ni à la dissipation des nobles, ni aux déprédations des financiers, ni aux désordres des gens mariés, il était comme tous les faiseurs de critique, c'est-à-dire qu'il redoutait au plus haut degré pour son propre compte l'arme dont

il se servait si largement contre le prochain ; lui qui versait à flots la déclamation, il craignait le moindre trait de satire ; et, comme le hérisson, il se fût volontiers mis en boule pour piquer sans être piqué à son tour.

Parlons maintenant de la duchesse de Vallemberg.

Un vrai portrait au pastel, jeté légèrement sur le papier ; une Philis, de Boucher ; une Cydalise, de Watteau ; quelque chose de vaporeux et de transparent comme un rêve du matin ; des yeux noirs, formant contraste avec la fine et blanche neige de la chevelure ; une petite bouche retroussée aux coins par le sourire de la bonne humeur ; des dents ou des perles, comme on voudra les appeler ; un corsage de statue grecque, auquel le costume du temps, avec la roideur de ses baleines et de ses paniers n'eût rien enlevé de sa flexibilité ; tel était, bien en abrégé, cet ensemble de perfections que la cour et la ville poursuivaient, l'une de ses hommages, l'autre de son admiration.

Angélique écoutait-elle ces hommages ? était-elle sensible à cette admiration ? Nous ne pouvons rien affirmer à cet égard. Mais il nous est permis de dire que jamais plus charmante grande dame, jamais plus folâtre jeune femme ne foula de sa mule mignonne les tapis verts de Marly et de Trianon.

La duchesse était fort gaie ; eût-il pu en être autrement ? Sa vie était un bouquet de roses sans épines. Il faut bien reconnaître que le duc ne s'accommodait pas précisément de cette humeur badine, et qu'il prenait parfois ombrage du goût de sa femme pour les plaisirs. Mais comment interdire quelques distractions à une Chevreuse, qui avait apporté en dot cent mille écus ? Comment se fâcher contre un sourire gracieux, contre une gaieté inaltérable ? Enfin, comment gêner la liberté de madame, lorsque madame était si forte en répondant : Monsieur le duc, ceci n'est pas d'accord avec votre philosophie !

Donc, le duc de Vallemberg était toujours au fond en contradiction avec ses principes ; et ne voulant pas renoncer à faire le philosophe, il s'irritait de ne pouvoir assez faire le jaloux. Il lui fallait supporter les visites nombreuses que recevait la duchesse et voir passer au petit lever de madame toute une légion de chevaliers gascons, de cadets de famille, d'abbés de cour, de poètes, race parasite qui pousse autour d'une jolie femme à la mode comme les plantes grimpantes le long d'un mur.

Les choses en étaient là, lorsqu'un soir le duc, étant rentré à pied au moment où on ne l'attendait pas le moins du monde, passa brusquement dans l'appartement d'Angélique, ouvrant toutes les portes en véritable maître de céans. Arrivé à un boudoir qui suivait le salon, il crut entendre du bruit ; il s'élança et pénétra dans le boudoir. Deux portes se fermaient en même temps : par l'une, qui donnait sur la chambre à coucher, la duchesse venait de sortir en toute hâte ; par l'autre... nous ne savons qui ; seulement, la personne fugitive ayant brusquement refermé la porte après elle, y avait engagé un pan de son habit...

La situation était critique. Une secousse violente fut imprimée à l'habit et le pan détaché tomba sur le tapis, aux pieds mêmes du duc stupéfait. Quand ce dernier voulut s'assurer de l'identité du propriétaire de l'habit, il ne trouva personne. Ses perquisitions dans l'hôtel furent aussi inutiles.

M. de Vallemberg dut prendre le parti de renoncer à des recherches superflues et d'entrer chez la duchesse. Il avait l'allure, le regard, le geste d'Orosmane ; peu s'en fallut qu'il ne déclamat :

C'est moi que tu trahis, tombe à mes pieds, parjure.

La duchesse l'accueillit par un éclat de rire.

— Eh quoi ! madame, s'écria le duc avec une indignation profonde ; vous osez... vous osez...

— J'ose me divertir à vos dépens, monsieur, oui, et il me semble que j'en ai sujet.

— Taisez-vous, madame, et n'ajoutez pas l'audace à la perfidie.

— Je ne vous comprends pas, dit Angélique en agitant son éventail.

— Nierez-vous que vous fussiez dans votre boudoir avec un séducteur, et qu'à mon approche vous ayez fui l'un et l'autre ?

— Il est certain que j'avais une visite. Mais ce qui est certain aussi, monsieur, c'est qu'en vous entendant parcourir comme un furieux toutes les pièces de mon appartement, j'ai été prise de quelque effroi.

— Vous sentiez donc votre tort ?

— Nullement ; mais je connais votre absurde jalousie. J'ai voulu empêcher une scène violente : ce que j'ai fait, je ne l'ai fait que par considération pour vous et par égard pour ma réputation.

Le duc était confondu.

— Enfin, reprit-il, vous avez un amant !

— Si cela était, et si j'avais cette ressemblance avec toutes les femmes de la cour, je l'avouerais franchement, dit la duchesse d'un ton plein de dignité. Mais il n'en est rien. Je recevais les hommages spirituels d'un homme aimable, mais je les recevais en riant, comme j'ai reçu vos accusations.

— Son nom, madame, son nom !

— C'est justement ce que vous ne saurez pas. Me préserve le ciel d'exposer un innocent à la vengeance implacable d'un philosophe.

— Un philosophe !... un philosophe ! je ne le suis pas, je ne veux pas l'être !

— Je m'en aperçois, monsieur. Heureusement vos amis ne sont pas là.

— De l'ironie, à présent !

— Plus tard vous me rendrez justice. Mais que tenez-vous donc là ?... un chiffon !...

C'était le pan d'habit que le duc froissait dans sa main et agitait à chacun de ses gestes de fureur. Tout honteux du rôle ridicule qu'il jouait, M. de Vallemberg prit le parti de quitter la place sans ajouter un mot de plus ; mais il emporta son trophée.

II.

Depuis cette scène violente, une sorte de paix ou plutôt de trêve s'établit entre les deux époux. Par un accord tacite, on ne reparla plus de ce qui s'était passé ; on continua de se montrer ensemble, d'aller dans le monde, à l'Opéra, à la cour ; mais le ressentiment était resté au fond du cœur, Angélique ne pardonnant pas une accusation injuste, et M. de Vallemberg souffrant d'un soupçon qu'il croyait fondé.

Le duc ne se séparait pas un moment du morceau d'étoffe qui lui était tombé entre les mains. La pièce était rare ; un taffetas couleur jonquille avec de petits

bouquets de roses. « Jamais, se disait le duc, je ne vis nuance semblable. Oh ! si je pouvais retrouver un jour cet habit sur le dos de celui à qui il appartient ! » C'était son unique espoir. Obtenir une révélation de la part d'Angélique, il fallait y renoncer. A toutes les prières avait répondu son refus bien articulé, à toutes les menaces son silence plein de hauteur.

Et pourtant ce morceau de taffetas jonquille avait fait partie d'un habit, et cet habit avait été sur les épaules d'une personne quelconque... Où retrouver cet habit ? où retrouver cette personne ?

Ah ! si Angélique eût bien voulu, les incertitudes du pauvre duc se fussent promptement terminées. Mais Angélique avait de la fermeté, et autant pour prévenir un éclat dangereux que pour punir son mari de l'avoir injustement accusée, elle s'était juré de ne jamais rien révéler. M. de Vallemberg ne put donc obtenir aucun éclaircissement ; et encore moins eut-il connaissance du billet suivant, que nous transcrivons ici à l'usage du lecteur :

« A M. le comte de Morangy.

» Mon cher comte, vous méritez bien d'être grondé.
 » Vous êtes ou un fou ou pour le moins un imprudent.
 » Qu'aviez-vous besoin de fuir comme un enfant lors-
 » que mon mari est entré ? Nous ne faisons aucun
 » mal, et il eût été beaucoup plus sensé de rester
 » chacun sur notre fauteuil. Votre panique m'a gagnée.
 » En réfléchissant, j'ai bien ri. Cependant, c'est sé-
 » rieux au fond : M. le duc a beaucoup de violence ;
 » je ne voudrais pas plus l'exposer que vous exposer
 » vous-même. Il n'aurait qu'à apprendre que vous me
 » rendez des soins... son imagination galoperait.
 » Croyez-m'en, il faut vous éloigner, au moins pour
 » quelque temps. Mon amitié est à ce prix. Je ne vous
 » exile pas, mais je vous prie de vous exiler ; ce n'est
 » pas la même chose. Nous nous reverrons. Alors
 » vous serez raisonnable, et vous ne vous étonnerez
 » plus, n'est-ce pas ? qu'il y ait à la cour, — et sous
 » le règne de madame Du Barry, — une femme qui
 » veuille avec obstination rester honnête. »

III.

M. l'abbé Terray, ministre d'État, contrôleur général des finances, directeur général des ponts-et-chaussées de France, avait réuni belle et nombreuse compagnie dans son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs. Tout ce que la cour offrait de personnages de distinction se pressait dans ces salons éblouissants de luxe. Lieutenants généraux et maréchaux de camp, chevaliers de Saint-Louis, du Saint-Esprit ou de Saint-Michel ; ministres des cours étrangères ; fonctionnaires et dames tant de la maison du roi que de celle des princes ; nul n'avait voulu manquer à cette fête.

Pour deux raisons, le duc de Vallemberg se fût bien gardé de dédaigner l'invitation du ministre d'État. Son rang d'abord l'obligeait à paraître au milieu de ses pairs ; mais, en outre, il n'avait jamais plus multiplié ses courses et ses apparitions dans le monde que depuis quelque temps. Un vague espoir le ramenait sans cesse à la poursuite du fantôme qu'il voulait absolument trouver et qu'il eût dû craindre cependant de rencontrer. « Quelle folie à moi ! se disait-il ; à quoi bon

chercher cette ombre ? » Et il continuait de chercher.

Le voilà chez l'abbé Terray. De beaux esprits l'entourent, hommage naturel envers leur protecteur et presque leur confrère ; le duc parle philosophie et humanité, avec des gestes saccadés et des regards farouches ; il rit d'une voix à vous porter en terre.

Angélique n'avait jamais été plus ravissante ; elle brille d'un éclat incomparable au milieu de ses bonnes amies, mesdames de Fleury, de Talaru, de Laval, de Vintimille, de Rozer, d'Hautefort et de tant d'autres, qui lui font comme un rempart de grâce et d'élégance.

C'est à qui vantera la duchesse. Le duc est partagé entre l'orgueil du possesseur et la jalousie de l'époux.

Un bras prend le sien. Il se retourne et voit le baron de Grimm, qui était venu en ce lieu butiner pour sa correspondance.

Celui-ci, l'entraînant vers un angle, lui dit avec véhémence :

— Mon cher duc, je suis hors de moi. Un inconnu, un malheureux nommé Gilbert, vient de lancer la plus violente diatribe contre l'Académie française, parce qu'elle n'a point couronné des vers de sa façon sur le *Génie aux prises avec la fortune*. Son père, honnête laboureur, lui avait prédit que son funeste penchant pour la rime le mènerait tout droit à l'hôpital... Malgré cette prophétie, il est venu rimer à Paris et y mourir de faim, et il s'en prend, comme de raison, à son siècle !...

Quelqu'un en ce moment dit, ou plutôt laissa tomber ces paroles avec une indignation généreuse :

— Ah ! voilà bien les jugements et les censures de la société !

Grimm et le duc se retournèrent brusquement. Ils aperçurent alors un beau jeune homme d'environ vingt-cinq ans, qui, le coude appuyé sur le marbre blanc d'une console, promenait sur la fête un regard d'ennui.

M. de Vallemberg frémit de tout son corps. Il tira doucement quelque chose de sa poche : c'était le morceau de taffetas jonquille ; doucement encore il rapprocha le morceau de l'habit que portait l'inconnu. O surprise ! cet habit était exactement de la même nuance, de la même étoffe... Le duc eut beaucoup de peine à ne pas jeter un cri.

— Mon cher Grimm, dit-il d'une voix étouffée par l'émotion, allez donc faire un peu votre cour à la duchesse...

Grimm s'éloigna. L'époux alors toisa de l'œil celui qu'il considérait déjà comme un ennemi mortel. Quant au jeune homme, il était resté parfaitement impassible. L'atmosphère où il se trouvait ne paraissait nullement l'éblouir, pas plus que la contenance hautaine du duc l'intimider. Ce dernier sentit qu'il fallait d'abord, par prudence, employer les moyens de douceur afin de parvenir à découvrir la vérité.

— Mon cher monsieur, dit-il en essayant un sourire qui ressemblait assez à une grimace, vous vous êtes mêlé tout à l'heure à notre conversation. Je ne vous en fais pas un reproche, loin de là. Mais vous avez éveillé en moi une certaine curiosité. Connaissez-vous le poète dont me parlait le baron de Grimm ?

— Pas le moins du monde, monsieur.

— Alors...

— Pourquoi m'intéressé-je à lui ? Voilà la question

qui est sur vos lèvres. L'explication sera très facile. Je suis jeune, j'ai besoin d'arriver ; par conséquent, ma sympathie est acquise à ceux qui luttent contre le sort.

— J'entends, vous cherchez fortune à Paris.

Le jeune homme redressa la tête.

— Monsieur, dit-il fièrement, ce n'est ni le lieu ni le moment de parler de mes affaires.

— A merveille ; mais vous seriez moins discret si vous saviez que votre interlocuteur est le duc de Vallemberg, premier gentilhomme de la chambre du roi, commandeur des ordres...

— Raison de plus, monsieur le duc, pour que nous n'ayons rien de commun ; car je me nomme tout simplement César Frignet, de Rennes.

En parlant ainsi, le jeune homme avait fait un mouvement. Le duc devint très pâle. Il avait remarqué qu'une basque de l'habit jonquille avait subi une réparation avec un morceau qui n'était pas complètement de la même nuance...

— Monsieur, reprit-il, il se pourra que la suite de notre entretien soit grave.

— Comment ?

— Vous ne me connaissiez pas ?

— Du tout.

— Vous n'êtes jamais venu en mon hôtel de la rue de Varennes ?

— Je vous avouerai que, sur l'avis de M. Penot de Tournières, trésorier général du barrage, je m'étais présenté chez vous...

— O ciel !

— Mais vos gens ne m'ont pas admis, et dans ma fierté bretonne j'en avais gardé quelque ressentiment.

— Monsieur, dit brusquement le duc, voulez-vous me suivre en un lieu plus écarté ?

— Je ne demande pas mieux.

Ils allèrent jusqu'à un petit salon entièrement désert. Là, M. de Vallemberg, donnant libre cours à son impétueuse jalousie, s'écria :

— Êtes-vous homme d'honneur ?

— Par le ciel ! vous seriez le premier à en douter, monsieur le duc.

— Savez-vous tenir une épée ?

— Je l'ai prouvé déjà plus d'une fois.

— Si moi, duc et pair, je vous appelais au combat, que répondriez-vous ?

— Que ce serait de votre part un acte de folie.

— Ah ! vous en jugez ainsi ? Alors vous refusez ?

— Certainement.

— Donc, vous êtes un lâche !

Ici ce fut au tour de César Frignet de devenir agité, d'être hors de lui-même. Il boutonna brusquement son frac jonquille, croisa les bras et répondit en dardant des yeux flamboyants sur le duc :

— Ou vous êtes un insensé ou vous abusez cruellement de votre position sociale. Fixez le jour et l'heure du combat, l'endroit où il aura lieu ; et vous verrez si le fils d'Eustache Frignet, bourgeois et notable de Rennes, est un lâche.

— Eh bien, dit le duc, soyez demain à dix heures, avec deux témoins à la porte d'Auteuil.

— J'y serai.

M. de Vallemberg alla rejoindre sa femme, tandis que César Frignet, tout ému, sortait de chez l'abbé Terray en se disant :

— Si je comprends un mot à ce qui vient de m'arriver, je veux bien être pendu.

Alfred DES ESSARTS.

(La suite au prochain numéro.)

COURRIER DE PARIS.

La semaine qui vient de s'écouler n'est qu'une longue période de deuil, dont chaque jour, pour ainsi dire, est marqué par une catastrophe. Vendredi c'est M. Paillet, un des premiers, le premier peut-être des orateurs du barreau, qui succombe en pleine audience, frappé comme d'un coup de foudre.

Le lendemain, c'est la digne et fidèle compagne d'un des hommes les plus illustres et les plus honorés de ce temps-ci, de l'ancien procureur général de la Cour de cassation, de l'ancien président de la Chambre des Députés et de l'Assemblée nationale, du défenseur du maréchal Ney, de l'ami du roi Philippe, c'est madame Dupin, qui s'endort du sommeil de l'éternité.

Dimanche, Paris surpris autant qu'alarmé par les reflets ardents dont se teignent les premiers voiles du soir, se précipite tout entier dans la direction de ces lueurs sinistres, et assiste au spectacle grandiose et terrible de la Manutention militaire, transformée en torrent de feu. Quel tableau ! une immense fournaise percée, sur ses deux faces, de quatre rangées de fenêtres à travers lesquelles on aperçoit la flamme victorieuse, éperdue, furibonde, flamboyant, tournoyant, avançant, reculant, vomissant vers le ciel des tourbillons de feu enveloppés de nuages de fumée, tandis que des toits, des croisées, des mansardes des habitations voisines, s'élançant des jets d'eau qui combattent, arrêtent, repoussent pied à pied le fléau destructeur. C'est le bruit monotone et lugubre du piston manœuvrant à coups

redoublés ; c'est la clameur confuse des voix des travailleurs, dominée par le son perçant du sifflet ou l'éclatante fanfare du clairon ; c'est le roulement tragique des tonneaux de porteurs d'eau, des voitures de secours, des pompes et des appareils de sauvetage ; c'est le cliquetis des armes de la garde préposée au maintien de l'ordre ; c'est le fracas des poutres consumées qui se rompent ; c'est le bourdonnement de l'incendie ; c'est cette foule émue, acteurs et spectateurs, qui s'agite, se croise, se coudoie, s'ameute, se groupe, soit à portée, soit à distance du sinistre ; c'est l'aspect effrayant des pompiers à cheval sur les murs, suspendus aux fenêtres, debout sur les toits chancelants, engagés au milieu du brasier dont la lueur éclatante colore d'un rouge sombre leurs casques ternis par la fumée ; c'est enfin cette lumière pourprée qui semble ensanglanter les objets d'alentour. Qui n'a point assisté à l'incendie d'un vaste et puissant édifice ignore une des plus belles horreurs qu'il soit donné à l'homme de contempler.

A peine les derniers débris de la Manutention militaire s'éroulaient-ils sous l'action combinée des flammes et des pompes, que la rue Thérèse s'emplissait de carrosses de deuil, de voitures bourgeoises, d'imposants personnages revêtus de robes rouges, de toges noires. C'était le cortège funèbre du digne et malheureux Paillet, de l'illustre avocat, de l'homme de bien, de l'orateur suivant Cicéron : *vir bonus, dicendi peritus*, qui se réunissait pour conduire ses restes vénérés à sa dernière demeure.

Qu'on me permette ici d'emprunter la plume éloquente d'un des confrères, des amis de M. Paillet :

« Vendredi dernier, 16 novembre, dit M. Henri Cauvain, la première chambre du tribunal de la Seine s'occupait d'un procès tout littéraire. M. Paillet était chargé des intérêts de l'une des parties. Durant son plaidoyer, son adversaire, les avocats présents à la barre, les magistrats, tout en écoutant avec leur attention accoutumée sa parole ordinairement si sûre d'elle-même, remarquèrent une certaine altération dans ses traits. Ses yeux brillaient d'un éclat fébrile; son visage s'était empourpré. Sa diction, d'une netteté si admirable, s'embarrassait par moments. Lui qui gouvernait avec tant d'aisance le mouvement toujours réglé de sa pensée et de sa diction, semblait par intervalles faire un effort pénible pour rassembler ses idées et pour disposer sa phrase. Quelques mots surtout ne sortaient de sa bouche qu'au prix de laborieuses fatigues. On eût dit qu'il avait hâte de terminer. Il cessa de parler et tomba sur son banc comme saisi d'un étourdissement. On s'empressa autour de lui. Le président, M. Debelleyne, le tribunal tout entier manifestèrent la plus touchante sollicitude. On le conduisit, soutenu par ses confrères, dans un petit salon réservé aux avocats. Là, à peine assis dans un fauteuil, il se renversa en arrière, une sorte de convulsion ouvrit ses lèvres et son visage se décomposa. Il avait perdu connaissance. Les secours de l'art lui furent prodigués, mais en vain. On put le transporter à sa maison; à six heures, après avoir reçu les sacrements de l'Église, il rendit le dernier soupir. Telle a été la fin de cet avocat éminent, qu'un coup soudain frappa à la barre, et qui a été emporté du Palais, encore vêtu de sa toge, comme un soldat atteint sur le champ de bataille est enlevé dans son armure.

« M. Paillet était inscrit au barreau de Paris depuis 1824. Il avait alors vingt-sept ans et il avait passé les premières années de sa jeunesse dans un barreau de province, où les qualités brillantes et solides de son esprit s'étaient déjà fait distinguer. Sa réputation date de 1825. Il suffisait, en cet heureux temps, d'une occasion pour mettre en relief un jeune avocat. M. Paillet avait été chargé de la défense de cet homme étrange et fatal qu'on appelait Papavoine, et qui, poussé, ce semble, par une pensée infernale, avait égorgé, on ne savait pourquoi, deux enfants sous les yeux de leur mère. On agita alors une thèse que la science médicale a souvent accueillie et que la justice a repoussée toujours. On se demandait si certains crimes, demeurés inexplicables, n'étaient point des actes de folie, et si les auteurs de ces méfaits ne devaient point être traités comme des maniaques, au lieu d'être condamnés comme des criminels. En effleurant ces questions brûlantes, M. Paillet, fidèle à sa nature contenue et discrète, demeura dans les limites du bon sens et des convenances. Son plaidoyer attira l'attention bienveillante des maîtres du barreau, qui s'empressèrent, à l'envi, de soutenir par leurs encouragements et par leurs conseils ce jeune homme en qui se révélait déjà un talent sérieux et convaincu.

» La mort inattendue de M. Paillet a été un événement; ses funérailles seront pour le barreau une date mémorable. La présence des avocats, tous revêtus de leurs insignes professionnels, leur a donné le caractère d'une imposante manifestation. La magistrature y avait marqué sa place. M. le premier président Delangle avait annoncé que

la Cour ne tiendrait pas d'audience lundi 19, afin qu'elle pût assister aux obsèques de M. Paillet : touchant hommage rendu à l'avocat de talent, à l'homme de bien, et d'autant plus précieux que le chef éminent de la Cour a été l'une des gloires de notre barreau. Les avocats à la Cour de cassation, les notaires, les avoués de première instance et d'appel y étaient représentés par leurs chambres disciplinaires. On retrouvait enfin dans le cortège funèbre, parmi une foule empressée de clients et d'amis, les avocats que le barreau a cédés à la politique, aux affaires, à la magistrature : M. Abbatucci, M. Delangle, M. Baroche, M. Billault, M. Boinvilliers, M. Duvergier. On peut le dire sans exagération : le monde judiciaire tout entier était debout auprès de cette tombe, prématurément ouverte, pour honorer la mémoire de M. Paillet et pour s'associer au deuil de sa famille.

A peine les dernières pelletées de terre comblaient-elles la fosse de M. Paillet, que s'ouvrait celle d'un homme célèbre à un titre différent : M. Romieu expirait à peine âgé de cinquante-cinq ans. M. Romieu appartient à cette tribu de jeunes viveurs du temps de la Restauration, sortes d'Alcibiades au petit pied, qui, après avoir dépensé leur jeunesse et leur esprit à rire et à se divertir aux dépens d'autrui et d'eux-mêmes, devinrent, avec l'âge et la réflexion qu'inspire l'aspect des révolutions, des hommes sérieux et utiles, et consacrèrent à leurs pays les talents qu'ils avaient d'abord consumés dans de futiles passe-temps. Victime à son tour de ces traits qu'il avait décochés sans scrupule contre tant d'autres, M. Romieu se vit, sous le gouvernement de Juillet, l'objet des épigrammes et des sarcasmes de la petite presse, qui le proclamait l'*Atila des hannetons*. Cette plaisanterie, devenue célèbre, eut lieu à l'occasion d'un arrêté pris par M. Romieu, en conseil de préfecture, dans le but de combattre les ravages commis par ces insectes sur la production végétale de son département. L'intervention de M. Romieu contre l'invasion des hannetons n'était pas au fond plus risible que la lutte de Moïse contre le fléau des sauterelles; mais la malignité française, toujours prêt à travestir les choses les plus graves, pour peu qu'elles offrent un côté comique, s'empara de cette circonstance pour en faire un texte inépuisable de railleries, et le nom de Romieu resta, à dater de ce jour, inséparable de celui de hanneton.

Cette petite guerre d'épigrammes n'empêcha pas, du reste, M. Romieu de passer par les plus éminentes fonctions et de les remplir avec autant d'honneur que de capacité. Tour à tour préfet, directeur des Beaux-arts, inspecteur des bibliothèques publiques, il se montra aussi écrivain distingué et pamphlétaire d'une rare énergie : ses deux ouvrages, l'*Ère des Césars* et le *Spectre rouge*, ont eu le privilège de passionner la presse et le monde politique, et de contribuer peut-être à l'un des plus grands événements du temps où nous vivons.

A cette liste de morts déjà longue, il faut ajouter le nom de madame Geoffroy Saint-Hilaire, la femme d'un savant célèbre à juste titre, enlevée à quarante-cinq ans par une maladie de poitrine, et celui de Huerta, guitariste célèbre, qui vient de mettre fin à ses jours.

En présence de tant de larmes et de deuil, la plume nous tombe des mains et nous ne nous sentons pas le courage de causer de comédie ni de vaudevilles. C'est presque un sacrilège que de parler théâtre au milieu de tant de sépultures encore entr'ouvertes.

A. DE BRAGELONNE.

Ad. GOUBAUD, directeur-gérant.